

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 8
Avis aux éducateurs	p. 9
PV Commission Sportive	p. 11
PV Commission Féminine	p. 19
PV Commission Jeunes	p. 24
PV Commission Litiges	p. 33
Informations diverses	p. 42

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 28 mars :

- Finales Départementales du Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes
- Formation professionnelle continue – Recyclage BMF/BEF et Journée Complémentaire CFF2/CFF3 à Ingrandes

Lundi 30 mars :

- Groupe de Travail : « Organisation des compétitions seniors » au District

Mardi 31 mars :

- Commission des Jeunes

Jeudi 2 avril :

- Commission de Discipline

Vendredi 3 avril :

- Arbitrage – Prépa Ligue

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



Plus d'informations page 3

GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail sur l'organisation des compétitions seniors aura lieu le lundi 30 mars, au District. Les inscriptions sont toujours possibles.

Plus d'informations page 5

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



OPÉRATION TABLETTES

La FFF, la LFNA et le District mettent en place une aide financière destinée à accompagner les clubs dans l'acquisition de tablettes compatibles avec la FMI.

FIN DE L'OPÉRATION LE 29 MARS

Plus d'informations page 4

PEF – VACANCES D'AVRIL

Les interventions PEF auront lieu pendant les stages vacances du mois d'avril.

Il reste quelques places, plus d'informations page 3



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



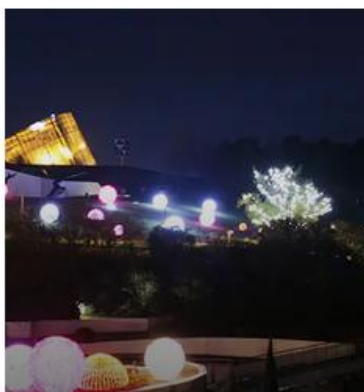
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 28 mars :**
 - Finales Départementales du Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes
 - Formation professionnelle continue – Recyclage BMF/BEF et Journée Complémentaire CFF2/CFF3 à Ingrandes
- **Lundi 30 mars :** Groupe de Travail : « Organisation des compétitions seniors » au District
- **Jeudi 9 avril :** Journée spécifique « Gardiens de but » à Migné-Auxances
- **Lundi 20 avril :** Groupe de Travail : « Organisation des compétitions seniors » au District
- **Mercredi 22 avril :** Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir

FINALES DÉPARTEMENTALES DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Chaque année, la Fédération Française de Football organise le Festival Foot U13 Pitch qui réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons. Cet événement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale. L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matchs et aux ateliers techniques, des quiz éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).

La finale de la phase départementale se déroulera le :

Samedi 28 mars à Ingrandes

Le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie)
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques)
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre)
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Pour être lauréates, les équipes U13G et U13F devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

LE CALCUL DES POINTS



50% DES POINTS

Critère sportif : les matches qui se déroulent sur des demi-terrains et se jouent à 8 contre 8 selon le règlement fédéral du football d'animation.



25% DES POINTS

Critère sportif : défis techniques conduite de balle et jongles.



25% DES POINTS

Critère éducatif : quiz règles du jeu et règles de vie.

INTERVENTIONS PEF – VACANCES D'AVRIL

Comme les années précédentes et dans la continuité des vacances de la Toussaint et de février, nous renouvelons nos interventions PEF (Programme Éducatif Fédéral) auprès de vos jeunes licenciés.

Au programme, des ateliers ludiques et pédagogiques pour sensibiliser vos joueurs/joueuses aux valeurs du football tout en s'amusant.

- Catégories U15 et U17 : focus sur le thème « Règles du jeu et arbitrage »
- Catégories U11 et U13 : tous les autres thèmes PEF (Culture Foot, Engagement citoyen, Environnement, Fair-Play, Santé)

Ces interventions ont pour objectifs de :

- Promouvoir les bons comportements sur et en dehors du terrain
- Renforcer l'esprit d'équipe et la solidarité
- Favoriser l'épanouissement personnel à travers les valeurs du football

Les interventions auront lieu pendant vos stages vacances du 07 au 10 (places disponibles) et du 13 au 17 avril (complet).

Inscriptions avant le vendredi 27 mars par mail à district@foot86.fff.fr

**JOURNÉE SPÉCIFIQUE – GARDIENS DE BUT****Jeudi 9 avril**Stade André Jarasson – Migné-Auxances
14h00 → 17h00

Catégories U11 et U12 (Filles et Garçons)

Inscription obligatoire via le lien suivant : <https://urls.fr/J64CYO>**LA FFF RENOUVELLE « L'OPÉRATION TABLETTES »**

Dans le cadre de l'**Opération Tablettes 2026**, la Fédération Française de Football met en place une aide financière destinée à accompagner les clubs dans l'acquisition de tablettes compatibles avec la Feuille de Match Informatisée (FMI).

L'aide accordée par la FFF est calculée en fonction du nombre d'équipes engagées en compétition **à partir de la catégorie U14 (hors coupes)**, sur la base des données arrêtées au **31 décembre 2025**.

Les seuils d'éligibilité ont été ajustés afin de permettre au plus grand nombre de clubs de bénéficier de ce dispositif :

- **50 €** pour **1 tablette** pour les clubs comptant **de 1 à 5 équipes engagées**,
- **100 € maximum** pour **2 tablettes** pour les clubs comptant **de 6 à 10 équipes**,
- **150 € maximum** pour **3 tablettes** pour les clubs comptant **de 11 à 15 équipes**,
- **200 € maximum** pour **4 tablettes** pour les clubs comptant **de 16 à 20 équipes**,
- **250 € maximum** pour **5 tablettes** pour les clubs comptant **plus de 20 équipes engagées**.

Chaque club pourra ainsi **commander une seule fois entre 1 et 5 tablettes**, selon son niveau d'éligibilité.

Par ailleurs :

- La **Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** accordera une **aide complémentaire de 40€ par tablette**.
- Le **District de la Vienne** a également validé l'attribution d'une **aide de 20€ par club ou groupement**.

Comme lors des précédentes opérations nationales, l'**Opération Tablettes 2026 se déroulera exclusivement sur la plateforme Le Corner**.

Pour pouvoir passer commande, les clubs devront disposer d'un **compte Portail Clubs avec l'habilitation « Acheteur Le Corner »**.

La tablette proposée dans le cadre de cette opération est la **Lenovo Tab K11**, entièrement compatible avec la nouvelle version de la FMI.

Caractéristiques :

- **Prix public : 188,09 € TTC (livraison incluse)**
- Tablette répondant aux caractéristiques techniques nécessaires pour une utilisation **fluide et sécurisée de la FMI**

⚠ **La clôture de l'opération est fixée au 29 mars 2026.**

**FMI – FIN DE DISPONIBILITÉ DES VERSIONS HISTORIQUES AU 31 MARS 2026**

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, **à compter du 31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Lors des réunions de secteurs, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir sur l'organisation de nos compétitions (coupes et championnat), tout en les gardant attractives.

Des membres de clubs ont été désignés pour y participer, nous les remercions.

Si un membre de votre club souhaite également y prendre part, nous vous remercions de l'inscrire via la messagerie officielle.

**Les 2 réunions du groupe de travail auront lieu les lundi 30 mars et lundi 20 avril
à 19h00 au siège du District.**

**Quelques pistes de réflexion sur Les coupes départementales à partager au sein de votre club, afin d'en débattre
au cours des réunions :**

- 1) Faut-il conserver nos 5 coupes départementales ?
- 2) Faut-il limiter le nombre d'engagements par équipe en coupe. Ex : clubs de D5
- 3) À ce jour, une équipe toujours qualifiée dans une coupe supérieure peut entrer jusqu'en quart de finale dans la coupe inférieure (exemple une D3 de la coupe Louis David en coupe Jolliet Rousseau), Peut-on proposer qu'à partir d'un tour à définir (proposition à faire), cette équipe puisse faire un choix ou être remplacée par son équipe réserve (si équipe unique le choix de rester dans la coupe supérieure ou non, devra se faire à ce moment-là).
- 4) Organiser le calendrier général pour permettre de jouer plus de tours de coupes départementales pendant les vacances scolaires, en décalage avec la coupe Nouvelle-Aquitaine...
- 5) Gestion des intempéries
- 6) Avez d'autres pistes de réflexions à nous soumettre ?

Quelques pistes de réflexion sur le championnat départemental:

- 1) Doit-on conserver des poules de 12 équipes en D1 et D2 ?
- 2) La D5 doit-elle commencer le championnat plus tard ?
- 3) Réflexion sur le championnat de D5 à un ou deux niveaux
- 4) Compétition le week-end avant Noël et le premier week-end de janvier ?
- 5) Matches en cas d'intempérie (utilisation des terrains synthétiques du département)
- 6) Réflexion sur l'inversion automatique des rencontres de championnat lors de la phase aller... et sur la phase retour ?
- 7) Réflexion sur les horaires de rencontres en D5
- 8) Avez d'autres pistes de réflexions à nous soumettre ?



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT 2025/2026
Arbitre – Educateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : ☐ arbitre ☐ éducateur(trice) ☐ dirigeant(e) ☐ joueur (se)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 5 mai 2026

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

CDOS – PETIT DÉJEUNER ET ÉCHANGES

Le CDOS 86 et Allianz vous donnent rendez-vous pour un temps d'échange autour d'un petit-déjeuner.

Jeudi 23 avril 2026

De 8h30 à 10h

**Bâtiment Antarès – Téléport 4 – Futuroscope
86360 Chasseneuil-du-Poitou**

Au programme :

- Un temps d'interventions et de réflexion autour de la thématique « se prémunir contre la douleur ».
- L'assurance : Se prémunir contre les risques liés à la pratique sportive
- La prévoyance : Anticiper les dépenses liées à une douleur physique/psychique
- La gestion de patrimoine : Éviter « la douloureuse fiscale »

Un moment concret, utile et accessible pour tous les acteurs du sport souhaitant mieux comprendre, anticiper et agir.

Pour s'inscrire : [Formulaire d'inscription "Petit déjeuner" | Framaforms.org](#)

FONDACTION DU FOOTBALL – BUT POUR ELLES 2026 – OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS : FDJ UNITED

Le Fondaction du Football et FDJ lancent aujourd'hui la 8^e édition de l'appel à projets « Buts pour Elles ». Chaque but marqué jusqu'à la fin de la saison par les équipes féminines et masculines des deux clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, sera converti en dotation financière destinée à des actions faisant la promotion du football féminin.

Douze clubs de football amateur seront récompensés sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur **l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance**. Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet en cours de développement ou programmé avant la fin de l'année 2026 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2026>

Attention les projets peuvent être déposés jusqu'au 31 mars 2026.



AVIS AUX ARBITRES

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 28 mars à Ingrandes (8h de formation)
- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 28 mars à Ingrandes
ou
- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>



ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

#LFNA

lfna.fff.fr





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 25 mars 2026
Procès-verbal n°21

Président M. Jean-Louis OLIVIER

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°20 sans modification

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le lundi 20 avril 2026.

Coupe Louis David : **Usson l'Isle**

Coupe André Tassin : **Buxerolles**

Coupe Jolliet Rousseau : **Loudun**

Challenge des Réserves : **3 Vallées 86**

Challenge Marcel Renaudie : **Lavoux Liniers**

REPORT DES MATCHS

Compte tenu des nombreux matchs à replanifier, la Commission Sportive a fait valider par le Comité de Direction du lundi 23 mars des modifications impactant le calendrier prévu initialement.

Certaines équipes étant toujours qualifiée en Coupes ou Challenges et ayant plusieurs matchs de championnat à jouer, 5 pour certaines, il est nécessaire d'effectuer les changements ci-dessous afin de pouvoir programmer l'ensemble des matchs :

1/ Coupes et Challenges

- Coupe Jolliet Rousseau : le tour 4 (prévu le 5 avril) est reporté au week-end du 12 avril, le tour 5 (prévu le 12 avril) est reporté au week-end du 3 mai

- Challenge Marcel Renaudie : le tour 4 (prévu le 12 avril) est reporté au week-end du 19 avril, le tour 5 (prévu le 19 avril) est reporté au week-end du 3 mai

2/ Championnat

Compte tenu du point 1/, des rencontres en retard de Championnat peuvent être planifiées les 5, 12 et 19 avril en fonction de la situation des équipes concernées.

En D3, D4 et D5, afin d'éviter que :

- de trop nombreux matchs soient programmés les 1er et 8 mai 2026

- certaines équipes cumulent deux rencontres en 3 jours ou 4 rencontres en 1 semaine.

Il a été décidé de **reporter la dernière journée** des poules de 10, initialement prévue le dimanche 10 mai, au dimanche 24 mai 2026.

Des rencontres restent encore à planifier ; elles le seront en fonction des résultats des matchs de Coupes et Challenges.

3/ Quarts de finales des Coupes départementales

Tous **les quarts de finales**, initialement prévus le 3 mai, des Coupes Louis David, Jolliet Rousseau, André Tassin Challenges des Réserves et Marcel Renaudie sont reportés au **jeudi 14 mai 2026**.

4/ Trophées des Champions

Toutes ces modifications en Championnat ont des conséquences sur le Trophée des Champions :

- Le tour préliminaire, prévu le 24 mai, est reporté au week-end du 6 et 7 juin

- La finale, prévue le 6 juin, est reportée au samedi 20 juin 2026 (sous réserve de la disponibilité des terrains du club d'accueil)



		MARS						AVRIL					MAI					JUIN						
		1	28	7	14	21	28	4	6	11	18	25	1	2	8	9	14	16	23	30	6	13	20	27
		2	1	8	15	22	29	5		12	19	26		3		10	17	24	31	7	14	21	28	
		Vacances scolaires et jours fériés																						
Regionales	FFF	COUPE DE FRANCE																						
		1/4: 4/53																						
		7																						
		9	R	20	21	22	23	24		25	26	27		28	29		30			1/4		M2	F	
		7	R	18	19	20	21	R		22	23	24		R	25		26							
		7	R	16	17	R	18	19	R	20	21	22		R	23	R	R	24	25		R	26		
Seniors		7	R	14	15	R	16	17	R	R	18	19	20	R	R	R	21	R	22					
		8	19	20	R	21	22	R	R	13	23	24		R	R	R	25	R	15	26				
		1	15	16	R	17	18	R	R	14	19	20		R	R	R	21	R	22		15		16	
		1	13	14	R	15	16	R	R	R	12	17		R	R	R	18	R	18		16		17	
		1	13	14	R	15	16	12	R	R	R	17		R	R	R	18	R	18		16		17	
		COUPE DU DISTRICT LOUIS DAVID																						
		5																						
		4																						
Départementales		5																						
		5																						
		5																						
		5																						
		5																						
		5																						

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1)	3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1)	Ligugé (2)	Arrêté municipal	02/05/26
D1	/	12	20/12/25	54667892	Valdivienne (1)	Neuville (2)	Arrêté municipal	04/04/26
D1	/	12	20/12/25 17/01/26	54667895	Antran (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	08/05/26
D1	/	14	24/01/26	54667905	Antran (1)	Viçq Sur Gartempe (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	14	24/01/26	54667907	3 Vallées 86 (2)	Neuville (2)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	16	07/02/26	54667921	Antran (1)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	04/04/26
D1	/	17	15/02/26	54667929	Châtelleraut Portugais (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	17	15/02/26	54667930	Viçq sur Gartempe (1)	Ligugé (2)	Terrain impraticable	08/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667931	Antran (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	14/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667933	3 Vallées 86 (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	08/05/26
D2	A	10	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54668053	Beaumont St Cyr (3)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D2	A	10	07/12/25 11/01/26	54668048	St Julien L'Ars (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	11	14/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54668055	Thuré Besse (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D2	A	11	14/12/25 - 20/12/25 15/02/26	54668056	Availles en Châtelleraut (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/05/26
D2	A	11	13/12/25 - 20/12/25 10/01/26 - 14/02/26	54668058	Jaunay Marigny (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	12	25/01/26	54668061	Beaumont St Cyr (3)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668068	Availles en Châtelleraut (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668070	Jaunay Marigny (1)	Chasseneuil St Georges (2)	Arrêté municipal	04/04/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668066	St Julien L'Ars (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668067	Oyré Dangé (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	16	08/03/26	54668088	Naintré (2)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	9	29/11/25 10/01/26	54668174	St Benoit (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	03/05/26
D2	B	10	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54668181	Fleuré (1)	Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	10	07/12/25 15/02/26	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	10	06/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54668182	Rouillé (1)	Smarves Iteuil (1)	Arrêté municipal	04/04/26
D2	B	10	06/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54668936	Vivonne (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	11	13/12/25 - 10/01/26	54668187	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	12	25/01/26	54668195	Chauvigny (3)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	12	24/01/26	54668941	Rouillé (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668199	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668200	Brion St Secondin (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668202	Smarves Iteuil (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668201	St Maurice Gençay (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	04/04/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668942	Vivonne (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D3	A	7	30/11/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54668289	St Léger de Montbrillais (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	A	10	25/01/26 22/02/26	54668307	Coussay en Mirebeau (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668308	Mirebeau (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668312	St Léger de Montbrillais (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	12	01/03/26	54668318	Mirebeau (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D3	B	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668381	Leigné sur Usseau (1)	Canon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	B	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54668386	Canon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	9	14/12/25 11/01/26	54668391	Antran (2)	Ozon (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	B	9	14/12/25	54668388	Oyré Dangé (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668401	Antran (2)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	11/04/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668399	Naintré (3)	Canon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	C	7	30/11/25 21/12/25	54668468	Valdivienne (2)	3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	C	9	13/12/25 15/02/26	54668482	3 Vallées 86 (3)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	10	25/01/26 15/02/26	54668485	Paizay le Sec (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	11	01/02/26 22/02/26	54668489	Mignaloux Beauvoir (2)	3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D3	C	11	01/02/26 22/02/26	54668492	Leignes sur Fontaine (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	D	7	30/11/25 11/01/26	54672795	Nouaillé (3)	St Savol (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	D	8	07/12/25 - 15/02/26 15/03/26	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672812	St Benoit (2)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672813	ACG Foot Sud 86 (1)	St Savol (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672815	Payroux Charroux Mauprevoir (1)	Fleuré (2)	Arrêté municipal	04/04/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommières St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	A	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	A	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54123615	ASM (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	A	8	07/12/25 11/01/26	54668587	Vouillé (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	A	10	25/01/26	54123623	ASM (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	A	10	25/01/26	54201860	Mirebeau (2)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	A	10	25/01/26 15/02/26	54668590	Vouillé (1)	La Pallu (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	A	10	24/01/26 14/02/26	54201859	Les Trois Moutiers (1)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	04/04/26
D4	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668592	Ouzilly (1)	Vouillé (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	B	7	29/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668797	Canon/Vouneuil (2)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	B	8	07/12/25 11/01/26	54668802	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	B	8	07/12/25 14/02/26	54668806	Ingrandes (2)	Availles en Châtelleraut (2)	Arrêté municipal	04/04/26
D4	B	10	25/01/26	54668816	Availles en Châtelleraut (2)	Châtelleraut Réunionnais (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	B	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668820	Canon/Vouneuil (2)	Migné Auxances (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	B	13	01/03/26	54668831	Coussay les Bois (1)	Archigny (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	C	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668722	St Julien L'Ars (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	C	8	07/12/25 11/01/26	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54791812	Chapelle Viviers (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	04/04/26
D4	C	10	25/01/26 15/03/26	54791816	St Julien L'Ars (2)	Jardres (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	C	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54791818	St Savin St Germain (2)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	8	07/12/25-21/12/25 15/02/26	54668895	Jaunay Marigny (2)	Vicq Sur Gartempe (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	D	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54668900	Dissay (1)	Montanisé (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	D	9	13/12/25-10/01/26 21/02/26	54668898	Pouillé Tercé (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	11/04/26
D4	D	13	01/03/26	54668920	Dissay (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	13	01/03/26	54674398	Beaumont St Cyr (4)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	05/04/26



SAISON 2025 - 2026 : MA TCHS de CHAMPIONNA T MA SCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D4	E	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54687017	Sèvres Anxaumont (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	E	9	13/12/25 11/01/26	54124116	Rouillé (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	E	10	25/01/26	54668971	3 Vallées 86 (4)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	11/04/26
D4	E	10	24/01/26 14/02/26	54687022	Vivonne (2)	Vernon/Fleuré (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	E	11	01/02/26 22/02/26	54668974	Vernon/Fleuré (1)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	E	11	01/02/26 22/02/26	54687023	Sèvres Anxaumont (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54669016	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54124200	Valence en Poitou FC (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54124201	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54669019	Chatain (1)	Avalles Limouzine/Pressac (1)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54669020	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D4	F	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669029	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669032	Château Larcher (3)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669030	Valence en Poitou FC (1)	Chatain (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669031	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Brion St Secondin (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	9	14/12/25-11/01/26 15/03/26	54669084	Sammarçolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	10	25/01/26	54669085	Champigny (1)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669089	Sammarçolles (2)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669092	Les Trois Moutiers/Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	09/05/26
D5	B	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26	54159218	Antran (3)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	B	10	25/01/26 15/02/26	54159226	Orches (1)	Champigny (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	B	13	01/03/26	54416818	Moncontour/Coussay (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	C	6	23/11/25 - 21/12/25 18/01/26	54669144	Oyré Dangé (3)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	C	8	07/12/25 11/01/26	54669153	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	C	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669166	Avalles en Châtelleraut (3)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669167	Coussay Les Bois (2)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669169	Bonneuil Matours (1)	St Rémy Sur Creuse (2)	Arrêté municipal	18/04/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669255	La Pallu (3)	Bonneuil Matours (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669258	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	D	12	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	10	25/01/26 22/02/26	54669340	Dissay (3)	Quinçay (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669345	Montamisé (4)	Dissay (3)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669349	Fontaine le Comte (4)	Boivre (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	E	13	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	6	23/11/25 - 21/12/25 01/02/26	54695955	Nouaillé (4)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	F	7	30/11/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	8	07/12/25 15/02/26	54695962	3 Vallées 86 (5)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	05/04/26
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	à définir
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	10	25/01/26 05/04/26	54695972	Valdivienne (3)	3 Vallées 86 (5)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54179695	3 Vallées 86 (5)	Smarves Iteuil (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54669637	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Arrêté municipal	à définir



SAISON 2025 - 2026 : MA TCHS de CHAMPIONNA T MA SCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D5	G	8	07/12/25-11/01/26 15/02/26	54669447	Montmorillon (4)	Nalliers/St Savin (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	G	10	25/01/26 15/02/26	54125919	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Sillars (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	G	10	25/01/26 22/02/26	54465603	Nalliers/St Savin (1)	Haims (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	10	25/01/26 15/02/26	54669450	Lussacoise (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54669452	Saulgé (1)	Lussacoise (1)	Match Arrêté	à définir
D5	H	8	07/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	H	8	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54696055	Savigne/Blanzay (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	19/04/26
D5	H	10	25/01/26	54696063	Savigne/Blanzay (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	H	10	25/01/26	54696064	Rouillé (3)	Smarves Iteuil (4)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	I	9	14/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54697429	Adriers (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	18/04/26
D5	I	10	25/01/26 15/02/26	54697433	Sommières St Romain (2)	Valence en Poitou OC (2)	Arrêté municipal	05/04/26
D5	I	11	01/02/26 22/02/26	54697439	Valence en Poitou OC (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	12/04/26
D5	I	11	01/02/26 22/02/26	54697438	Brion St Secondin (3)	Sommières St Romain (2)	Arrêté municipal	12/04/26
Les dates "à définir " seront actualisées en fonction des résultats des rencontres des Coupes et Challenges.								
SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D4	F	6	23/11/25 - 21/12/25 18/01/26	54124192	Valence en Poitou FC (1)	Château Larcher (3)	Match arrêté terrain impraticable	05/04/26
D5	H	8	07/12/25 - 21/12/25 18/01/26 - 15/02/26	54696056	Rouillé (3)	Valence en Poitou OC (3)	Match arrêté terrain impraticable	19/04/26

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54669028 : ACG Foot Sud 86 (2) – Bouresse / Queaux Moussac (1) en poule F du 24/01/26 et remis le 14/03/26 Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°25 (18/03/26), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 1 entre les deux équipes.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54669452 : Saulgé (1) – Lussac (1) en poule G du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 15/03/26

Match arrêté à la 62ème minute à la suite de la blessure d'un joueur de Saulgé.

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°25 (18/03/26) qui donne le match à rejouer à une date ultérieure à fixer.

Match n°54124671 : Naintré (4) – Thuré Besse (2) en poule B du 18/02/26 et remis le 05/04/26

Demande du club de Thuré Besse pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Thuré Besse.

Match n° 54669455 : Lussac (1) – Haims (1) en poule G du 05/04/26

Demande du club de Haims pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Haims.

**Match n°54464680 : Champigny (1) – Beuxes (1) en poule A du 22/03/26**

FMI et feuille de match non reçues.

Mail du club de Beuxes signalant le refus du club de Champigny de signer la FMI.

La commission demande au club de Champigny et à l'arbitre de préciser les motifs qui ont motivé le refus de la signature de la FMI,

et demande à recevoir les éléments ci-dessous **avant le mardi 31 mars 2026** :

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. AUGIS Jacques :
 - Le score de la rencontre.
 - Les remplacements et les éventuelles sanctions.
 - Les éventuelles blessures.
 - Le nom des arbitres assistants et du délégué
- aux clubs de Beuxes et de Champigny
 - Le score de la rencontre.
 - La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom) et le banc de touche
 - Le nom du capitaine
 - Les éventuelles blessures.
 - Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance

FORFAIT

Match n°54669104 : Loudun (3) – Moncontour (1) en poule A du 22/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Loudun (3) (sans déplacement de l'équipe de Moncontour (1))

Amende de 35€ au club de Loudun

Match n°54159242 : Antran (3) – Champigny (2) en poule B du 22/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Champigny (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Champigny

Match n°54669187 : Pleumartin Roche Posay (1) – Buxeuil (1) en poule C du 22/03/26

1^{er} forfait de l'équipe du Buxeuil (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Buxeuil

Match n°54669279 : Sèvres Anxaumont (3) – Lavoux Liniers (2) en poule D du 22/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Lavoux Liniers

Match n°54669367 : Dissay (3) – Vendelogne (2) en poule E du 22/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Vendelogne (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vendelogne

Match n°54695997 : 3 Vallées 86 (5) – Croutelle/Fontaine (1) en poule F du 21/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de 3 Vallées 86 (5) (sans déplacement de l'équipe de Croutelle/Fontaine (1))

Amende de 35€ au club de 3 Vallées 86

Match n°54695998 : Dienné (1) – Aslonnes/St Maurice Gençay (2) en poule F du 22/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Aslonnes/St Maurice Gençay (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club d'Aslonnes

Match n°54696089 : Aslonnes (1) – Vouneuil Béruges (3) en poule H du 22/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vouneuil Béruges



COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 6^{ème} tour le 05/04/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Brion St Secondin 1	D2B	3 Vallées 86 2	D1
2	Chauvigny 3	D2B	Coussay en Mirebeau 1	D3A
3	La Pallu 1	D2A	Fontaine Le Comte 2	D2B
4	Ligugé 2	D1	Chasseneuil St Georges 1	D1
5	Oyré Dangé 1	D2A	Montmorillon 2	D2B
6	St Julien L'Ars 1	D2A	Châtelleraut Portugais 1	D1
7	Vicq S/Gartempe 1	D1	Montamisé 1	D1

Organisation du 6^{ème} tour de la Coupe Louis David 15 équipes pour 7 matchs

14 qualifiés du tour 5 et un exempt Vouneuil Béruges

CHALLENGE JOLLIET ROUSSEAU

JOLLIET ROUSSEAU : 4^{ème} tour le 12/04/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	Dienne 1	D5F	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D3D
2	Biard 1	D3B	Poitiers Asac 1	D3D
3	Boivre 1	D4E	Coussay En Mr 1 ou EXEMPT	D3A
4	Bouresse.Queaux Mous 1	D4F	Jouhet Pindray 1	D4C
5	Cenon/Vouneuil 1	D3B	Loudun 1	D3A
6	Ingrandes 1	D3B	St Leger de Montbrillais 1	D3A
7	Leigne S/Usseau 1	D3B	Mirebeau 1	D3A
8	Moncontour 1	D5A	Avanton 1	D3A
9	Nord Vienne 1	D3A	Cisse 1	D4D
10	Pleumartin Roche Posay 1	D5C	Sammarcolles 1	D4A
11	Poitiers Baroc 1	D5E	Paizay Le Sec 1	D3C
12	Savigny L'Evescault 1	D4E	Aslonnes 1	D5H
13	Sevres Anxaumont 1	D3C	Valence En Poitou Oc 1	D3D
14	Sommieres St Romain 1	D3D	Poitiers Gibauderie 1	D3A
15	St Saviol 1	D3D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
16	Vallee Du Salleron 1	D4C	Acg Foot Sud 86 1	D3D

Organisation du 4^{ème} tour du Challenge Marcel Renaudie: 32 équipes pour 16 matchs.

18 vainqueurs du 3^{ème} tour

Soit un nombre de matches au 4^{ème} tour de 16

**COUPE TASSIN****Organisation**

1/4 de finale le 14 mai 2026

COUPE TASSIN				
2ème tour à jouer au plus tard le 03/05/26				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 VALLEES 86 (1)	R2 A	CHÂTEAU LARCHER (1)	R3 E
2	CHAUVIGNY (2)	R2 A	USSON DU POITOU L'ISLE (1)	R3 E
3	LIGUGE (1)	R2 B	OZON (1)	R2 A
4	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3 A	NEUVILLE (1)	R1 A
5	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 B
6	MONTMORILLON (1)	R2 A	STADE POITEVIN (2)	R2 A
7	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 E	BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A
8	NOUAILLE (1)	R3 B	BUXEROLLES (1)	R1 A

Prochaine réunion : Mercredi 1 avril 2026**Le président, M. Jean-Louis OLIVIER****Le Secrétaire, Christian DELCEL**



COMMISSION FEMININE

Réunion du jeudi 5 mars 2026 Procès-verbal n° 06

Président Mme GRAVELEAU Stéphanie
Présents Mmes BERGER Marion, PADELEC Charlotte (visio), MM. BERTAUD Jacky (visio), DAUBA Olivier, QUARESMA Stéphane.
Absents : Mme BOURCIER Sandrine, MM. BEGAY Guillaume, CHAUDELET Antoine, FELIX Tony, LEPROUST Vincent.
Assistent : Mmes Coralie RENETEAU (Référénte administrative de la Commission), Adeline URANGA (Directrice Administrative), M. Tony RICHARD (CTD)

REPORT DES MATCHS (RAPPEL)

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	25/01/27 08/02/26	54449930	Moncoutant (1)	Gatinaise (1)	Arrêté municipal	05/04/26
Fém D1	/	12	01/02/26 15/02/26	54449868	Montmorillon (2)	Echire/Chauray (1)	Arrêté municipal	12/04/26
Fém D1	/	12	01/02/26 15/02/26	54449869	Niort St Florent (1)	La Chapelle Baton (1)	Arrêté municipal	12/04/26
Fém D1	/	13	01/03/26	54449939	Gatinaise (1)	Montmorillon (2)	Report du tour de Coupe Nouvelle Aquitaine	à définir
Fém D2	/	3	01/02/26	55356355	Vrere St Léger de Montbrun/Louzy (1)	Chauvigny/Jardres (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/04/26
Fém Brassage	A	2	25/01/26 15/03/26	55357740	Boismé Clessé (1)	Gati Foot (1)	Arrêté municipal	12/04/26
Fém Brassage	B	1	18/01/26	55358174	St Cerbouille (1)	ASM/Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém Brassage	B	2	25/01/26 15/03/26	55358177	Cenon/Vouneuil (1)	St Cerbouille (1)	Arrêté municipal	12/04/26
Fém Brassage	B	3	01/02/26 22/02/26	55358181	Bressuire (2)	ASM/Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	05/04/26
Fém Brassage	C	1	18/01/26	55358849	Chanteloup Courlay Chapelle (1)	Dissay (1)	Arrêté municipal	à définir
Fém Brassage	C	3	01/02/26 22/02/26	55358855	Chanteloup Courlay Chapelle (1)	Niort St Florent (2)	Arrêté municipal	à définir
Fém Brassage	C	3	01/02/26 22/02/26	55358854	Dissay (1)	Pays Mellois (1)	Arrêté municipal	12/04/26
U15F	A	1	31/01/26 21/02/26	55374270	GJ VVM Chauvigny (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	18/04/26
U15F	B	1	31/01/26	55377381	Cap Aunis (1)	Aigrefeuille (1)	Arrêté municipal	18/04/26
U11-U13F	A	1	14/03/26	55388327	La Chapelle Baton (1)	Moncoutant (1)	Arrêté municipal	18/04/26
U11-U13F	D	1	14/03/26	55388314	La Chapelle Baton (2)	Neuville (1)	Arrêté municipal	18/04/26

Les dates "à définir " seront actualisées en fonction des résultats des rencontres des Coupes.

Pour toute question ou précision, les clubs sont invités à contacter le secrétariat du District de la Vienne de Football.



ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS - RAPPEL

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2025 - 2026 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3
Départemental 1 (1x10)	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3
	Descend en Départemental 2	-1	-2	-3	-3
	Vient de Départemental 2	2	2	2	1
Départemental 2 (1x6)	Monte en Départemental 1 de la poule Haute	-2	-2	-2	-1
	Vient de Départemental 1	1	2	3	3

FÉMININE DEPARTEMENTAL 1

FORFAIT

Match n° 54449932 : Thouars (1) – Montmorillon (2) du 14/01/26 et remis le 26/01/26

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Montmorillon

Match n° 54428664 : Montmorillon (2) – Avenir 79/Venise Verte (1) du 08/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de l'Entente Avenir 79/Venise Verte (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club d'Avenir 79

LITIGE

Match n° 54449872 : Niort St Florent (1) – Moncoutant (1) du 08/03/26

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 18/03/26 (PV n°25) qui donne match perdu par pénalité (10-0, -1 point) à l'équipe de Moncoutant (1) pour en donner le gain à l'équipe de Niort St Florent (1) (10-0, 3 points).

FÉMININE DEPARTEMENTAL 2

Match n° 55355835 : Neuville (1) - St Eanne (1) du 01/03/26

Demande du club de Neuville (courriel du 27/02/26 à 10h11) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Neuville

FÉMININE A 11 - BRASSAGE

FORFAIT

Match n° 55357746 : Naintré (1) – Cerizay (1) en Brassage poule A du 01/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Cerizay (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Cerizay (1)


Match n° 55357742 : Gati Foot (1) - Naintré (1) en Brassage poule A du 22/02/26 et remis le 15/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré

Match n° 55358186 : ASM/3 Moutiers (1) – Vreere/Louzy (2) en poule B du 08/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Vreere/Louzy (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vreere St Léger de Montbrun

Match n° 55358178 : Vreere/Louzy (2) – Bressuire (2) en poule B du 22/02/26 et remis le 15/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Vreere/Louzy (2) (sans déplacement de l'équipe de Bressuire (2))

Amende de 35€ au club de Vreere St Léger de Montbrun

Match n° 55358190 : Bressuire (2) - Vreere-Louzy (2) en poule B du 22/03/26

3^{ème} forfait de l'équipe de Vreere/Louzy (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vreere St Léger de Montbrun

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe de de Vreere/Louzy (2), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

COUPE DU POITOU

FORFAIT

Match n° 55274351 : Montmorillon (2) – Vicq s/ Gartempe (1) du 15/03/26

Amende de 35€ au club de Vicq s/Gartempe Us (1)

L'équipe de Montmorillon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

TIRAGE

COUPE DU POITOU FÉMININE A 11 - 2ème tour du 05/04/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Avenir 79.Venise Verte 1	D1F	Chantelloup. Courlay. Chapelle 1	Brass. A
2	Gati Foot 1	Brass. A	Chauvigny.Jardres 1	Brass. B
3	Montmorillon 2	D1F	Fontaine le Comte 1	D2F
4	Niort St Florent 1	D1F	Pays Mellois 1	Brass. C
5	Neuville 1	D2F	Naintré 1	Brass. A
6	Dissay 1	Brass. C	St Cerbouille 1	Brass. B
7	Cenon.Vouneuil 1	Brass. B	Cerizay 1	Brass. A
8	Fleuré.Vernon1	Brass. A	Jaunay Marigny 2	Brass. C

19/04/2026 : huitième de finale

10/05/2026 : quart de finale

24/05/2026 : demi-finale

06/06/2026 : Finale

CHAMPIONNAT U15F

FORFAIT

Match n° 55377233 : Parthenay Viennay (1) – Vouneuil/Buxerolles (1) en poule B (basse) du 31/01/26 et remis le 14/02/26

1^{er} forfait de l'équipe de Parthenay Viennay (1) (sans déplacement de l'équipe de Vouneuil/Buxerolles (1))

Amende de 13€ au club de Parthenay Viennay (1)

Match n° 55374278 : Boutonnais Fc (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule A (haute) du 21/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Boutonnais Fc (1) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1))

Amende de 13€ au club de Boutonnais

**CHAMPIONNAT U11-U13F****FORFAIT****Match n° 55388330 : Buxerolles/Vouneuil Béruges (1) - Parthenay Viennay (1) en poule A du 28/02/26**

1^{er} forfait de l'équipe de Parthenay Viennay (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Parthenay Viennay

Match n° 55408606 : Pays Néo Créchois/Cherveux (2) – Buxerolles/Vouneuil Béruges (2) en poule D du 07/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Buxerolles/Vouneuil Béruges (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Buxerolles/Vouneuil Béruges

Match n° 55408607 : US La Chapelle Baton (2) - Venise Verte/Avenir 79/Niort St Florent (1) en poule D du 07/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Venise Verte/Avenir 79/Niort St Florent (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Venise Verte

Match n°55385673 : GJ Espoir Nord Est 79 (1) – Poitiers Stade (1) en poule B du 14/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Stade (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers Stade

Match n° 55388315 : Ligugé (1) – GJ Avenir 86 (1) en poule D du 31/01/26 et remis le 14/03/26

1^{er} forfait de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au GJ Avenir 86

Match n°55386021 : Poitiers Stade (1) – Gati Foot (1) en poule B du 21/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Stade (1) (sans déplacement de l'équipe de Gatifoot (1))

Amende de 13€ au club de Poitiers Stade

Match n°55386019 : GJ Espoir Nord Est 79 (1) – SO Châtelleraut (1) en poule B du 07/03/26

Conformément au règlement Art 9-B des Règlements Généraux de la LFNA, l'équipe du SO Châtelleraut possédant moins de 7 joueuses sur la feuille de match est déclarée forfait.

1^{er} forfait de l'équipe du SO Châtelleraut (1)

PLATEAUX U6 – U10F

Sur les 5 dates proposées d'octobre à décembre, seuls 3 plateaux ont eu lieu :

- 11 octobre à VVM Chauvigny (4 clubs)
- 15 novembre à Lusignan (6 clubs)
- 13 décembre à Buxerolles (5 clubs)

JOURNÉE DES FÉMININES

Samedi 2 mai 2026 : journée des féminines ; complexe sportif Michel Amand à Buxerolles.

Date limite pour les inscriptions : le 22 avril 2026

INFORMATIONS AUX CLUBS

➤ **Dates à retenir :**

- Samedi 28 mars 2026 : finale du Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes.
- Samedi 6 juin 2026 : réunion des clubs féminins et des finales de la Coupe du Poitou à 11 et 8 (en attente du lieu)
- Samedi 13 juin 2026 : finale du Trophée Ginette Baraudon

**TRANSMISSION TARDIVE
FEUILLE DE MATCH****Amende de 15€**

Match n° 55377382 : Poitiers Stade (2) – Aigrefeuille (1) en U15F poule B du 28/02/2026
FMI non reçue

Match n° 55386018 : SO Châtelleraut (1) - GJ St Varaudaise (1) en U11-U13F poule B du 28/02/26
FMI non reçue

Match n° 55386020 : GJ St Varaudaise (1) – Gati Foot en U11-U13F poule B du 07/03/26
Retard dans la réception de la feuille de match

Match n° 55385802 : GJ St Varaudaise (1) – Bressuire en U11-U13F poule B du 31/01/26 et remis le 14/03/26
Retard dans la réception de la feuille de match

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

La présidente, Stéphanie GRAVELEAU.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 24 mars 2026

Procès-verbal n°21

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
 Présents : Mme Patricia PATRAULT et Mme Sylvie TESSERAU
 MM. Christian SAVIGNY, Christian DUVERGER et Frédéric TURBEAU

Le PV n° 20 du 17 mars 2026 est adopté sans modification

DATES A RETENIR

Samedi 28 mars 2026 : Finale départementale Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes

Samedi 18 avril 2026 : ¼ finale des Challenges U18 et U15 et Consolantes U18 et U15

Samedi 02 mai 2026 : ½ finale des Challenges U18 et U15 et Consolantes U18 et U15

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18 et U15, Consolantes U18 et U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	/	1/8	13/12/25	55228505	Jaunay Marigny (1)	Gj Val de Cbuière (1)	Report du championnat	28/03/26
U18	/	1/8	13/12/25	55228507	Gj VVM Chauvigny (4)	Buxerolles (2)	Report du championnat	28/03/26
U18	/	1/8	13/12/25	55228508	Châtelleraut Portugais (1)	Gj Avenir 88 (1)	Report du championnat	28/03/26
ConsU18	/	1/8	13/12/25	55245826	Gj Montasèvres (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	04/04/26
ConsU18	/	1/8	13/12/25	55245825	Gj Foot Sud 86 (1)	Nainté (1)	Report du championnat	28/03/26
ConsU18	/	1/8	13/12/25	55245830	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Gj 3 vallées 86 (1)	Report du championnat	04/04/26
U15	/	1/8	13/12/25	55228510	Gj Sud Haut Poitou (1)	Mirebeau (1)	Report du championnat	04/04/26
U15	/	1/8	13/12/25	55228512	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Report du championnat	04/04/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245842	Vivonne/Biard (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	28/03/26

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES A REJOUER

Cat	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15 D1	/	2	28/02/26	55405399	Neuville (2) / Vouneuil Béruges (1)	Décision litiges et contentieux PV n°23	28/03/26



Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	A	1	24/01/26	55406323	Gj VVM Chauvigny (4)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	04/04/26
U17/U16	D1	1	24/01/26	55406411	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U17/U16	D1	1	24/01/26	55406410	Gj Dissay Beaumont (1)	Gj Val de Vonne (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U17/U16	D1	2	28/02/26	55406413	Mirebeau (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	04/04/26
U17/U16 D2	A	1	24/01/26	55406440	GJ Sud Haut Poitou (1)	St Benoit/Ligugé (2)	Arrêté municipal	28/03/26
U17/U16 D2	B	1	24/01/26	55406467	Gj Montasèvre (1)	St Benoit/Ligugé (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15	D1	1	24/01/26	55405395	Gj Dissay Beaumont (2)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	A	1	24/01/26	55406549	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (2)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	A	1	24/01/26	55406552	Gj Avenir 86 (2)	Naintré (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	B	1	24/01/26	55406634	Mirebeau (1)	Gj CSP (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	B	1	24/01/26	55406636	Gj Avenir 86 (1)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	B	2	28/02/26	55406638	Gj CSP (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	04/04/26
U15 D2	B	4	14/03/26	55406645	Gj CSP (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	11/04/26
U15 D2	B	4	14/03/26	55406647	Mirebeau (1)	Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	11/04/26
U15 D2	C	1	24/01/26	55406663	Nieul Mignaloux (1)	Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	C	1	24/01/26	55406664	Gj Foot Sud 86 (1)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	C	1	24/01/26	55406665	Gj Val de Vonne (2)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	28/03/26
U15 D2	D	1	24/01/26	55406692	Gj 3 Vallées 86 (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D1	A	1	24/01/26	55406803	Gj Dissay Beaumont (1)	Poitiers Stade (2)	Arrêté municipal	25/03/26
U13D1	B	1	24/01/26	55406830	Gj Val de Vonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	18/04/26
U13D2	A	2	28/02/26	55408652	Gj Dissay Beaumont (2)	Neuville (3)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D2	A	2	28/02/26	55408653	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	04/04/26
U13D3	A	1	24/01/26	55406989	GJ CSP (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	18/04/26
U13D3	A	4	14/03/26	55407002	GJ CSP (1)	Loudun (1)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D3	C	1	24/01/26	55408731	Gj 3 Vallées 86 (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	28/03/26
U13D3	D	1	24/01/26	55407104	Valdivienne (1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	28/03/26

Compte-tenu des nombreux arrêtés municipaux, de l'état des terrains et du calendrier très chargé, la Commission :

- Décide de reprogrammer les rencontres non-jouées du 25 février au 28 mars de préférence et au 18 avril pour les équipes U13 encore qualifiées en Festival Foot U13 Pitch ou en Challenge Dansac
- Informe les clubs que, selon la situation des équipes encore engagées, les **¼ de challenge et consolante U15 et U18 auront lieu le 18 avril 2026.**
- Décide de décaler les **½ finales au 2 mai 2026**

La commission rappelle qu'il est toujours possible, à l'initiative des clubs, d'avancer une rencontre en semaine et après accord écrit.

RAPPEL : PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORT DE MATCH

Nous vous rappelons la procédure de demande de modification de match :

« 1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

Le report du match n'est possible que jusqu'au mercredi qui suit la rencontre



ACCESSION FIN DE SAISON

Accessions en fin de saison :

- Le 1^{er} de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1^{er} de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
 - 1) Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
 - 2) Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL JEUNES

Les actions PEF doivent être saisies **au plus tard le 31 mai 2026** sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte

TROPHÉES DES COUPES ET CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 24 avril 2026 :

- Challenge U17/U18 : **GJ Espoir Sud Poitiers**
- Challenge U15 : **Buxerolles**

U18/U17

Equipe 1	Equipe 2	Date match
GJ Montasévres (1)	GJ VVM Chauvigny (4)	25/04/2026
Jaunay Marigny (1)	Availles Cen.Vou.Bon(1)	25/04/2026
Poitiers CEP (1)	GJ Foot Sud 86 (1)	25/04/2026
GJ Dissay Beaumont (2)	GJ Cap Haut Poitou (1)	25/04/2026
Migné Auxances (3)	Exempt	25/04/2026

Le championnat U18/U17 étant fini en date du 21 mars 2026, (il reste un match en report à la date du 04 avril), la Commission propose deux dates pour des rencontres amicales **les 25 avril et 9 mai 2026**.
Le calendrier de la journée du 9 mai paraîtra à l'issue des résultats de la journée du 25 avril.

U17/U16

FORFAIT

Match n°55406456 : GJ Sud Haut Poitou (1) - GJ Avenir 86 (2) en D2 poule A du 21/03/26

2^{ème} forfait de l'équipe de **GJ Avenir 86 (2)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au **GJ Avenir 86**

U15

FORFAIT

Match n°55406568 : GJ Avenir 86 (2) – Chasseneuil St Georges (1) en D2 poule A du 21/03/26

1^{er} forfait de l'équipe de **GJ Avenir 86 (2)** (sans déplacement de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1))

Amende de 13€ au **GJ Avenir 86**

**Match n°55406708 : GJ VVM Chauvigny (3) – Vouneuil Béruges (2) en D2 poule D du 21/03/26**1^{er} forfait de l'équipe de **Vouneuil Béruges (2)** (sans déplacement)Amende de 13€ au club de **Vouneuil Béruges****Match n°55406790 : GJ Val de Clouère (1) – Poitiers ASAC (3) en D2 poule E du 21/03/26**1^{er} forfait de l'équipe de **Poitiers ASAC (3)** (sans déplacement)Amende de 13€ au club de **Poitiers ASAC****Match n°55406793 : GJ Espoir Sud Poitiers (3) – Montmorillon/ GJ 3 Vallées 86 (2) en D2 poule E du 21/03/26**1^{er} forfait de l'équipe de **Montmorillon/ GJ 3 Vallées 86 (2)** (sans déplacement)Amende de 13€ au club de **Montmorillon****U13****FORFAIT****Match n°55407034 : Bonneuil/Vouneuil/Cenon/Availles (1) - GJ Avenir 86 (2) en D3 poule B du 21/03/26**2^{ème} forfait de l'équipe de **GJ Avenir 86 (2)** (sans déplacement)Amende de 13€ au **GJ Avenir 86**.**Match n°55407177 : GJ Espoir Sud Poitiers (5) - GJ Val de Vonne (2) en D3 poule E du 21/03/26**1^{er} forfait de l'équipe de **GJ Val de Vonne (2)** (sans déplacement)Amende de 13€ au **GJ Val de Vonne****FESTIVAL FOOT U13**

Pour la compétition féminine, le GJ Sud Haut Poitou Féminine s'étant retiré le club de Lusignan a été repêché. La visio clubs a eu lieu le mardi 10 mars et les dossiers clubs ont été transmis aux clubs par mail.

Tirage des Finales Festival Foot U13 Pitch - 28 mars 2026

Arrivée 8h30 FEMININES

match

10:45	Terrain Bleu	Lusignan - Stade Poitevin
10:45	Terrain Jaune	Poitiers 3 Cités - La Chapelle Bâton
10:45	Terrain Rouge	Nieuil l'Espoir - GJ VVM Chauvigny
10:45	Terrain Vert	Buxerolles/Vouneuil - Neuville

Arrivée 8H45 GARCONS - 1ère vague

match

11:10	Terrain bleu	Buxerolles - GJ Dissay Beaumont
11:10	Terrain jaune	Stade Poitevin - GJ Montasèvres
11:10	Terrain rouge	Montmorillon - GJ VVM Chauvigny
11:10	Terrain Vert	Châtelleraut SO - Mirebeau

Arrivée 9H00 GARCONS - 2ème vague

match

11:35	Terrain Bleu	GJ Antoigné Ingrandes - Neuville
11:35	Terrain jaune	GJ Val de Vonne - Migné Auxances
11:35	Terrain Rouge	Chasseneuil St Georges - Poitiers 3 Cités
11:35	Terrain vert	GJ Foot Sud 86 - GJ Espoir Sud Poitiers

	clubs qualifiés
	Equipe
X	1 Stade Poitevin 1
X	2 GJ Montasèvres 1
X	3 Montmorillon 1
	4 Chasseneuil St Georges 1
X	5 GJ Espoir Sud Poitiers 1
X	6 GJ Foot Sud 86 1
	7 Châtelleraut SO 1
	8 Poitiers 3 Cités 1
X	9 Neuville 1
X	10 GJ VVM Chauvigny 1
X	11 GJ Antoigné Ingrandes 1
X	12 Mirebeau 1
X	13 GJ Dissay Beaumont 1
	14 Migné Auxances 1
	15 Buxerolles 1
X	16 GJ Val de Vonne 1

	clubs qualifiés
	Equipe
X	1 GJ VVM Chauvigny 1
X	2 Lusignan1
X	3 La Chapelle Bâton
X	4 Stade Poitevin 1
	5 3 Cités Poitiers 1
X	6 Neuville 1
	7 Nieuil l'Espoir 1
	8 Buxerolles/Vouneuil Béruges 1

X Clubs Garçons présents à la visio

X Clubs Filles présents à la visio

**PLATEAUX U11 / PHASE 3**

RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

FORFAIT
Amende de 13€

Plateaux du 21/03/26**Poule I site 1 à Cernay**

1^{er} forfait de Châtelleraut Portugais (2)

Poule K site 2 à Avanton (GJ Cap Haut Poitou)

1^{er} forfait de Buxerolles (3) (sans prévenir)

Poule N site 2 à Rouillé

1^{er} forfait de GJ Val de Vonne (3)

1^{er} forfait de Valence en Poitou (1)

1^{er} forfait de Vivonne (1)

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Feuilles de plateaux manquantes

Documents manquants à envoyer au plus tard le 31/03/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau U7/U9 du 28/02/2026**Secteur 7 : plateau à Civray**

La Commission demande au club **de GJ Val de Clouère** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences du GJ Val de Clouère U7 et U9

Plateau U7/U9 du 07/03/2026**Secteur 1 : plateau à Loudun**

La Commission demande au club **de Loudun** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- La feuille de résultats du plateau U7

La Commission demande au club **de Sammarçolles** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs U7 et U9 présents sur le plateau

**Secteur 5 : plateau à Biard**

La Commission demande au club **de Biard** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- La feuille de licences U6-U7 des joueurs de **Poitiers CEP** présents sur le plateau
- La feuille de licences U6-U7 des joueurs de **St Benoit** présents sur le plateau
- La feuille de licences U8-U9 des joueurs de **Migné Auxances** présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau U6-U7

Secteur 7 : plateau à Brion

La Commission demande au club **GJ Val de Clouère** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences U7 et U9 des joueurs de chaque club présent sur le plateau

Secteur 8 : plateau à Valdivienne

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Secteur 8 : plateau à Adriers

La Commission demande au club **de Usson l'Isle Jourdain** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Plateau U7/U9 du 14/03/2026**Secteur 5 : plateau à Poitiers 3 Cités**

La Commission demande au club **de St Benoit** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs de U6/U9 présents sur le plateau

Secteur 6: plateau à St Georges les Baillargeaux

La Commission demande au club **du Stade Poitevin** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs du Stade Poitevin présents sur le plateau U6/U7 et U8/U9

Secteur 7 : plateau à Sommières (GJ Val de Clouère)

La Commission demande au club **GJ Val de Clouère** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs U6/U9 de chaque club présent sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Secteur 8 : plateau à St Julien l'Ars (GJ VVM Chauvigny)

La Commission demande au club **GJ VVM Chauvigny** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs U6/U7 du GJ VVM Chauvigny présents sur le plateau

Plateau U7/U9 du 21/03/2026**Secteur 1 : plateau à St Lèger de Montbrillais**

La Commission demande au club **de St Lèger de Montbrillais** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Secteur 6 : plateau à Poitiers ASAC

La Commission demande au club **de GJ Montasèvres** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- La feuille de licences des joueurs U8/U9 présents sur le plateau

Secteur 6 : plateau à Buxerolles

La Commission demande au club **de Stade Poitevin** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs U6/U7 et U8/U9 présents sur le plateau

Secteur 8 : plateau à St Savin

La Commission demande au club **de St Savin** les documents suivants à recevoir pour le **31/03/2026**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau



TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

PLATEAUX U11 / PHASE 2

Amende de 15€

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule J : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de Buxerolles les documents suivants avant le 31/03/2026 :

- La feuille de licences des joueurs de **Buxerolles (3)** présents au plateau

Poule L : à Adriers

La Commission demande au club d'Adriers les documents suivants avant le 31/03/2026 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 06/12/2025 reportés au 13/12/2025

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de St Benoit les documents suivants avant le 31/03/2026

- La feuille de résultats du plateau

PLATEAUX U11 / PHASE 3

Amende de 15€

U11 - Plateaux du 28/02/2026

Poule E site 1 à Migné Auxances

La commission demande au club de Migné Auxances les documents suivants avant le 31/03/26

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule I site 1 à Naintré

La commission demande au club de Naintré les documents suivants avant le 31/03/26

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule F site 1 à Smarves Iteuil

La commission demande au club de Buxerolles les documents suivants avant le 31/03/26

- Les feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

U11 - Plateaux du 07/03/2026

Poule G site 1 à Montmorillon

La commission demande au GJ VVM Chauvigny les documents suivants avant le 31/03/26

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

Poule J site 1 à Thuré Besse

La commission demande au club de Cenon s/ Vienne les documents suivants avant le 31/03/26

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

**U11 - Plateaux du 14/03/2026****Poule B site 2 à SO Châtelleraut**

La commission demande au club de **Poitiers 3 Cités** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

Poule F site 1 à Montamisé

La commission demande au club de **GJ Montasèvres** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule I site 1 à Naintré

La commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)

La commission demande au club de **Vouneuil Béruges 2** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

Poule L site 1 à Chasseneuil / St Georges

La commission demande au club de **Poitiers ASAC** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau

U11 - Plateaux du 21/03/2026**Poule D site 2 à Châtelleraut Portugais**

La commission demande au club de **Châtelleraut Portugais** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de licences des joueurs de **Châtelleraut Portugais et CSP** présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule E site 1 à Biard

La commission demande au club de **Biard** les documents suivants avant le **31/03/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule F site 2 à Montamisé

La commission demande au club de **GJ Montasèvres** les documents suivants avant le **31/03/26**

- La feuille de résultats du plateau

FMI manquantes**Amende de 15€****Journée du 24/01/2026****Dernière relance avant sanction administrative**

Match n° 55406804 : GJ Montasèvres (1) – **Ozon (1)** en U13 D1

FMI non reçue et feuille de match papier incomplète

La Commission demande au club d'Ozon de nous transmettre avant le mardi 31 mars :

Le score de la rencontre

La composition de son équipe (numéro de maillot- numéro de licence- nom et prénom)

Le nom du capitaine

Les éventuelles blessures

Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance

**Journée du 28/02/2026**

Match n° 55408655 : GJ Avenir 86 (1) – Migné Auxances (1) en U13 D2 poule A

Match n° 55407023 : GJ Avenir 86 (2) – Buxerolles (3) en U13 D3 poule B

Journée du 07/03/2026

Match n° 55408658 : Châtellerault Portugais (1) – GJ Avenir 86 (1) en U13 D2 poule A

Match n° 55406939 : Migné Auxances (2) – Poitiers ASAC (1) en U13 D2 poule B

Journée du 14/03/2026

Match n° 55407029 : GJ Avenir 86 (2) – GJ Cap Haut Poitou (1) en U13 D3 poule B

Match n° 55407175 : GJ Val de Vonne (2) – Vivonne (1) en U13 D3 poule E

Match n° 55406705 : Migné Auxances (3) – GJ 3 Vallées 86 (1) en U15 D2 poule D

Journée du 21/03/2026

Match n° 55405412 : Vouneuil Béruges (1) – ASM.Sammarçolles.NV (1) en U15 D1 (*transmission tardive FMI*)

Match n° 55407176 : Vivonne (1) – Vouneuil Béruges (2) en U13 D3 poule E

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT

La Secrétaire, Patricia PATRAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 25 mars 2026
Procès-verbal n° 26

Présents : Mme Maryse MOREAU (en partie).
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 25 (par voie électronique) du mercredi 18 mars 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Colombiers	Naintré
Antran	Dissay	Neuville
Archigny	FC 3 vallées 86	Nieul l'Espoir
Avanton	FC Les Gatinaises	Nouaillé
Biard	Fleuré	Ozon
Blanzay	Fontaine le Comte	Paizay le Sec
Blanzay	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Asac
Bouresse / Queaux Moussac	GJ VVM Chauvigny	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Ingrandes	Smarves Iteuil
Buxerolles	Jardres	St Benoît
Cernay St Genest L'Envigne	La Chapelle Viviers	St Julien l'Ars
Chasseneuil St Georges	La Pallu	St Maurice Gençay
Chatain	Lavoux – Liniers	St Savin St Germain
Château Larcher	Leignes sur Fontaine	Stade Poitevin
Châtelleraut Portugais	Loudun	Usson l'Isle
Châtelleraut Réunionnais	Lusignan	Valdivienne
Chauvigny	Migné Auxances	Vicq sur Gartempe
Cissé	Montmorillon	Vivonne
		Vouneuil Béruges

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- L'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- L'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

[illegible]

Si les équipes concernées n'ont pas de matchs en retard supplémentaires :

Les 21 et 22 mars prochains, les équipes de Départemental 3 à 5 entreront dans les 5 dernières journées

Les 11 et 12 avril prochains, les équipes de Départemental 2 entreront dans les 5 dernières journées

Les 18 et 19 avril prochains, les équipes de Départemental 1 entreront dans les 5 dernières journées

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, **plus de trois joueurs** ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de **plus de dix des rencontres de compétitions nationales** avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25

En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures



Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : des joueurs du club de sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui a engagé plusieurs équipes).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui n'a engagé qu'une seule équipe en Départemental 4 ou 5).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **2** joueurs ayant joué plus de **7** matchs avec une équipe supérieures du club

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de *** joueurs mutés.

*** à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de *** joueurs mutés hors période.

*** à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 54696090 : Savigné/Blanzay (1) – Rouillé (3) en Départemental 5 poule H du 22/03/26

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

**DOSSIERS CLASSÉS****Match n° 54672810 : Fleuré (2) – Sommières St Romain (1) en Départemental 3 poule D du 25/01/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 15/03/26**

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (22/03/246 à 15h05) .

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 54672827 : Nouaillé (3) – Château Larcher (2) en Départemental 3 poule D du 08/03/26

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 54686950 : Vivonne (1) – St Maurice Gençay (1) en poule B du 21/03/26**

Courriel de confirmation du club de St Maurice Gençay (22/03/26 à 22h27)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs LOHAN PRADOUX, JIMMY KELLER, VICTOR DUGAST, LUCAS BATON, ANTHONIN DUPONT, SERGE MVOGO FOU DA, DOGNI KRAGBE, TOM GAZE AU, RAMUS LONT SI WAGOUM, MATHIS PRADOUX, FAYEZ MOUHOUDHOIRE, SONNY BUCH, THÉO FERRON, ÉMILIEN SAVARIEAU, du club de Vivonne, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs mutés hors période.

La commission prend connaissance de la réserve.

Considérant qu'aux termes de l'article 142, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »,

Considérant que la réserve est formulée en indiquant un nombre erroné de joueurs mutés hors période pouvant être inscrits sur la feuille de match.

La Commission juge la réserve irrecevable au regard des exigences fixées par les articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 2 en faveur de Vivonne (1).

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier classé.

Pour information : seuls deux joueurs mutés hors période étaient inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

DÉPARTEMENTAL 3**Match n° 54668331 : Neuville (3) - Poitiers Gibauderie (1) en poule A du 22/03/26**

Réserve du club de Neuville.

Courriel de confirmation de réserve du club de Neuville (22/03/26 à 20h49)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs MOHAMED SAID, ZAELDINE DAOU, NASSUF HAMIDOUNE, BEN AHMED HAMADI, MOUHTADINE SOULAIMANA, AKMAL ABDOU, ASSANI NDZAKA, YOUSSEF ABDOU HADJI, HANIYOU AMBDYOU SOYFFI, AYOUBA BAOU, SAMIR KAMBI, MOURCHIDINA COLO, DMYTRO DANILIN, du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 13 joueurs mutés.

La commission prend connaissance de la réserve.

Considérant qu'aux termes de l'article 142, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »,

Considérant que la réserve est formulée en indiquant un nombre erroné de joueurs mutés hors période pouvant être inscrits sur la feuille de match.

La Commission juge la réserve irrecevable au regard des exigences fixées par les articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 2 en faveur de Poitiers Gibauderie (1).

Compte tenu du dossier en cours qui a pu induire en erreur le club de Neuville, la Commission ne percevra pas de droits de confirmation de réserve.

Dossier classé.

Pour information : seuls deux joueurs mutés hors période étaient inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Gibauderie (1) d'un joueur Youssouf ABDYOU HADJI (licence n° 2548276856) alors qu'il est inscrit comme arbitre désigné sur la rencontre :

Match n° 54669369 : Poitiers Asac (3) - Boivre Sc 2015 (2) en Départemental 5 poule E du 22/03/26 à 14h.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

La Commission demande, aux clubs de Poitiers Asac et Boivre Sc 2015, la confirmation de la présence de l'arbitre officiel désigné M. Youssouf ABDYOU HADJI à recevoir avant le mercredi 1^{er} avril 2026, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 54672801 : Nouaillé (3) – Valence en Poitou OC (1) en poule D du 07/12/25 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 15/03/26

Match non joué suite à un arrêté municipal sur le terrain de Nouaillé.

Courriel du club de Valence en Poitou OC (16/03/26 à 15h24)

La Commission regrette le refus du club de Nouaillé à la proposition d'inversion de la rencontre de la part du club de Valence en Poitou OC.

Actuellement, le règlement ne prévoit pas l'inversion automatique sur les matchs « aller ».

La Commission invite les deux clubs à se porter volontaire pour le groupe de travail sur l'organisation des compétitions seniors proposé par le District : première réunion le lundi 30 mars 2026.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54791817 : Jardres (1) – Leignes sur Fontaine (2) en poule C du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 15/03/26

Demande d'évocation du club de Jardres (18/03/26 à 18h06)

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 18/03/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2) d'un joueur licence n° 2544572070 qui aurait joué en état de suspension.

Match concerné : n° 54668747 Vallée du Salleron (1) – Leignes sur Fontaine (2) du 08/03/26

La Commission a reçu les rapports suivants :

- du club de Leignes sur Fontaine (21/03/26 à 09h35) qui confirme que le joueur en cause n'a reçu qu'un avertissement lors de la rencontre.

- du club de Vallée du Salleron (23/03/26 à 08h26) qui confirme que le joueur en cause n'a reçu qu'un avertissement lors de la rencontre.

- de l'arbitre officiel de la rencontre M. Cocou ADANHOU (25/03/26 à 12h50) qui confirme que le joueur en cause n'a reçu qu'un avertissement lors de la rencontre.

Considérant, qu'à la lecture des rapports, le joueur en cause n'a pas été exclu lors de la rencontre concernée.

Par ces motifs ne donne pas suite à la demande d'évocation et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 4 à 0 en faveur de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2).

Compte tenu du mauvais enregistrement de la sanction d'un joueur de Leignes sur Fontaine qui a pu induire en erreur le club de Jardres, la Commission ne percevra pas de droits d'évocation.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 54791824 : Jardres (1) – Nieuil l'Espoir (3) en poule C du 22/03/26**

Madame Maryse MOREAU n'a participé ni aux débats ni à la décision.

Courriel de confirmation de réserve du club de Jardres (23/03/26 à 15h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nieuil l'Espoir, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Nieuil l'Espoir (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers de l'équipes de Nieuil l'Espoir, que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant que le club de Jardres n'a engagé qu'une seule équipe senior en championnat.

Considérant que le vœu entériné l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25 est applicable à la rencontre en rubrique.

En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Nieuil l'Espoir 1 et 2 des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 7 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe de **Nieuil l'Espoir (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions du vœu entériné à l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 4 à 0 en faveur de Nieuil l'Espoir (3).

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Jardres.

Dossier classé.

Match n° 54791825 : Leignes sur Fontaine (2) – Jouhet Pindray (1) en poule C du 22/03/26

Courriel de confirmation de réserve du club de Jouhet Pindray (22/03/26 à 19h25)

Réserve pour suspicion de joueur(s) suspendu(s) pour l'équipe de Leignes sur Fontaine.

Réserve transformée en évocation au regard du motif mentionné.

Considérant que la Commission Litiges et Contentieux vérifie chaque semaine la présence de joueurs suspendus sur les feuilles de matchs.

Considérant qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'était en état de suspension.

Par ces motifs ne donne pas suite à la demande d'évocation et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 5 à 2 en faveur de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2).

Compte tenu du mauvais enregistrement de la sanction d'un joueur de Leignes sur Fontaine qui a pu induire en erreur le club de Jouhet Pindray, la Commission ne percevra pas de droits d'évocation.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 54124232 : Château Larcher (3) – Valence en Poitou FC (1) en poule F du 08/03/26**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 24 du 11/03/26, concernant la réserve confirmée par le club de Valence en Poitou FC.

Courriel de confirmation de réserve du club de Valence en Poitou FC (09/03/26 à 12h12).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Château Larcher, pour le motif suivant : des joueurs du club de Château Larcher sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Château Larcher, que :

- l'équipe de Château Larcher (1) jouait une rencontre de championnat le 07/03/26

- l'équipe de Château Larcher (2) disputait un match de championnat le même jour (08/03/26) et n'est donc pas concernée par la réserve.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Château Larcher (1) évoluant en Régional 3 poule E : Nieuil l'Espoir (1) – Château Larcher (1) en championnat du 07/03/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Château Larcher (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Valence en Poitou Fc.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 54159243 : Thuré Besse (2) – Orches (1) en poule B du 22/03/26**

Courriel de confirmation de réserve du club d'Orches (23/03/236 à 17h52).

Réserve inscrite dans la case « Réserves Techniques » et donc transformée en réclamation.

Réclamation sur : plusieurs joueurs de la première ont joué.

La commission prend connaissance de la réclamation.

Considérant qu'aux termes de l'article 142, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »,

Considérant que la réclamation est formulée sans en indiquer le motif exact et que le courriel de confirmation n'en corrige pas la formulation.

La Commission juge la réclamation irrecevable au regard des exigences fixées par les articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Par ces motifs, enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 15 à 0 en faveur de Thuré Besse (2).

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club d'Orches.

Dossier classé.

Pour information : des joueurs de l'équipe 1 pouvaient être inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique puisque celle-ci jouait le même jour.

**Match n° 54695964 : Valdivienne (3) – Aslonnes / St Maurice Gençay (2) en poule F du 07/12/25 remis le 11/01/26, à nouveau remis le 22/02/26 et joué le 15/03/26****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 18/03/26, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (3) d'un joueur (licence n° 2546751856) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Valdivienne a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 20 du 12/02/26) pour un (1) match automatique à compter du 09/02/26 et que l'équipe de Valdivienne (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Valdivienne (3) pour en donner le gain à l'équipe d'Aslonnes / St Maurice Gençay (2) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Valdivienne.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

U 16 / U 17**Match n° 55406426 : Montmorillon (2) – Migné Auxances (2) en Départemental du 21/03/26**

Courriel de confirmation de réserve du club de Migné Auxances (23/03/26 à 11h57)

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 55356359 : Vrière St Léger de Montbrun / Louzy (1) – Fontaine le Comte (1) en poule d'accession du 21/03/26**

Courriel de confirmation de réserve du club de Fontaine le Comte (22/03/26 à 9h30)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de la joueuse / des joueuses SAGET Juliette, TEXIER Meline, MARSAULT Céline, du club de Vrière St Léger de Montbrun, pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de 3 joueuses mutées hors période.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des licences des clubs de Vrière St Léger de Montbrun et Louzy que sont inscrites trois joueuses mutées hors période Juliette SAGET, Meline TEXIER, Céline MARSAULT alors que le règlement n'en autorise que deux conformément à l'article 160.1.a des Règlements Généraux de la FFF.

Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont au maximum deux joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant que l'équipe de **Vrière St Léger de Montbrun / Louzy (1) est en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Vrière St Léger de Montbrun / Louzy (1) pour en donner le gain à l'équipe de Fontaine le Comte (1) (3-0, 3 points).

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Vrière St Léger de Montbrun.

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Dossier classé.



RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54124236 : Bouresse/Queaux Moussac (1) – Château Larcher (3) en Départemental 4 poule C du 22/03/26
- Match n° 54669275 : Villeneuve (1) – Dissay (2) en Départemental 5 poule D du 22/03/26
- Match n° 54669368 : Poitiers Baroc (1) – Vouillé Latillé (2) en Départemental 5 poule E du 22/03/26
- Match n° 54696087 : Smarves Iteuil (4) - Coulombiers (1) en Départemental 5 poule H du 22/03/26
- Match n° 54697458 : Valence en Poitou OC (2) - Blanzay (1) en Départemental 5 poule I du 22/03/26

DIVERS

Courriels des clubs de : GJ Val de Vonne, Smarves Iteuil, Ouzilly, Thuré Besse, Vendelogne :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Présidents de séance : Mme Maryse MOREAU et M. Cyrille DENIS.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux – Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONToux	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY